



Compte rendu de la réunion du 10 juin 2008 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche

L'an deux mille huit, le dix juin, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de DARNAC sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 2 juin 2008

Présents : MM. & Mmes GUILLEMAILLE, ALLARD, KAZMIERCZYK, SAUMONT, BENOT, MASSART, BLANC, NIVARD, MARTEL, FAURY, LACOUX, PORTAL, REYNAUD, BROUSSAL, BRISSIAUD, ROY, MOREAU.

Absents représentés : MM. & Mmes PERROT, JARDEL étaient respectivement représentés par MM. MONTEILLER & BONNIN

Absents non représentés : MM. MILCENT & DIOTON

M. Fabrice NIVARD a été élu secrétaire

Nombre de conseillers :

En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19

Le Compte rendu de la réunion du 14 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

Tarifs des activités jeunesse 2008

Le Conseil de communauté accepte à l'unanimité les tarifs suivants pour les activités jeunesse à compter du 1^{er} juillet 2008

ACTIVITE	Com.Com.	Hors Com.Com.
Les sorties « concert »	20,00 €	35,00 €
Les sorties « parc d'attraction »	20,00 €	35,00 €
Les sorties « plein air ou sportive »	10,00 €	15,00 €
Sortie ou activité exceptionnelle	Tarif selon coût Voir grille en annexe	
Atelier loisirs	26,00 € le trimestre	40,00 € le trimestre
Mini-camps enfants ou ados Eté	70€	120€
Mini-camps enfants ou ados Hiver	100€	150€
Transport piscine	5.00€	5.00€
CLSH	3,50 € la demi-journée 8€ la journée (avec repas) 10,00 € la sortie ou intervenant extérieur	5,00 € la demi journée 11€ la journée (avec repas) 13,00 € la sortie ou intervenant extérieur

	14,00 € la journée avec sortie payante	17,00 € la journée avec sortie payante
	10.00€ la journée avec sortie cinéma au Dorat	13.00€ la journée avec sortie cinéma au Dorat
	40.00€ la semaine	52.00€ la semaine
	35.00€ la semaine pour le 2 ^{ème} enfant d'une famille	45.00€ la semaine pour le 2 ^{ème} enfant d'une famille

Pour pouvoir bénéficier des tarifs com com les enfants doivent remplir une des conditions suivantes :

- les parents travaillent sur la Com com
- les parents ou les grands parents habitent la Com com
- l'enfant est scolarisé sur la Com com

Modification de la commission d'appel d'offre

Le Conseil de communauté après délibération décide de la composition de la commission d'appel d'offres :

Jean-Marie GUILLEMAILLE
Jean Yves ALLARD
Jean-Michel FAURY
Emmanuel BRISSIAUD

TERSANNES
ST SORNIN LA MARCHE
DINSAC
TERSANNES

Suppléants :

André MASSART
Gilles REYNAUD
Jean-Michel SAUMONT

AZAT LE RIS
ORADOUR ST GENEST
THIAT

Création d'un emploi permanent d'attaché principal

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 05/03/2008 proposant l'avancement au grade d'attaché principal de Mme SAUMONT Marie-Dominique, assurant la direction du secrétariat

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil de Communauté décident de créer à compter du 1er août 2008 un emploi d'attaché principal à temps complet et de supprimer à compter de la même date le poste d'attaché.

Modification du régime indemnitaire : indemnité d'administration

Sur proposition du Président, le Conseil de communauté accepte à l'unanimité la modification du régime indemnitaire dont peuvent bénéficier les agents de catégorie C de la collectivité

- **Catégorie C , échelle 3**
- Adjoint technique 2^{ème} classe
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe

- Auxiliaire de puériculture
- **Catégorie C , échelle 4**
- Adjoint administratif 1^{ère} classe

Cette indemnité sera versée dans le cadre d'un crédit global constitué pour chaque cadre d'emplois concerné comme suit :

- **Agents de catégorie C rémunérés en échelle 3** (3 979.80€)
montant de référence annuel (442.20 X (coefficient 3) X 3 agents
- **Agents de catégorie C rémunérés en échelle 4** (1 370.88€.)
montant de référence annuel (456.96 X (coefficient 3) X 1 agent

En fonction de la manière de servir, et dans le cadre des crédits constitués, le montant de référence annuel afférent à chaque catégorie pourra varier de 1 à 3, et sera défini par arrêté du Président.

Ce dispositif pourra être étendu aux agents non titulaires en poste depuis une durée supérieure à un an, recrutés par référence à des grades ou emplois bénéficiaires.

Tarifs de la garderie pour 2008-2009

Le Président indique au Conseil de communauté que le tarif actuel concernant la garderie périscolaire a été fixé par délibération du 27 septembre 2005.

Le Président propose au Conseil d'étudier une augmentation du forfait mensuel payé par les familles utilisant la garderie périscolaire.

Le Conseil de communauté, après délibération, décide de fixer le tarif de la garderie comme suit à compter du 1^{er} septembre 2008 :

- Forfait mensuel par enfant : 14.50€
- Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

Virement de crédits DM1

En raison de l'éligibilité de certaines dépenses de voirie au FCTVA, le Conseil de Communauté accepte de pratiquer les virements de crédit ci après :

Article	Recettes	Dépenses
2315 Programme 028 Voirie 2008		167 000€
61523 Entretien de voies et réseaux		- 167 000€
023 Virement section d'investissement		167 000€
021 Virement section de fonctionnement	167 000€	
Total	167 000€	167 000€

Non application de pénalités de retard pour les marchés de travaux du Multi accueil

Le Président indique au Conseil de communauté que quelques travaux du marché de la Halte garderie ont été réalisés hors des délais prévus initialement. Considérant que ces dépassements de délais sont dus à des raisons justifiées, le Conseil de communauté, après délibération décide de ne pas appliquer de pénalités concernant le retard dans les délais de réalisation des travaux.

Modification des conditions d'emploi de Chantal Severan

Le Président informe le Conseil de communauté que les jeunes adjointes d'animation (Perrine GUILLEMAILLE & Perrine CAUCHOIS) employées jusqu'à la fin de l'année scolaire à la fois pour le Multi accueil et pour la garderie, vont être affectées entièrement au Multi accueil. Pour pourvoir à leur remplacement, il a été demandé à l'agent qui effectue l'entretien des locaux du Multi accueil d'effectuer des heures complémentaires à la garderie du matin. Il convient donc de modifier le nombre d'heures du poste de l'agent concerné, Chantal SEVERAN, soit 17 heures/semaine (12 h entretien multi accueil + 4 h garderie) La modification interviendra à la fin du contrat, soit au 1^{er} novembre 2008. Pour septembre et octobre les heures effectuées dans le cadre de la garderie seront comptabilisées comme heures complémentaires.

Tarifs du service de Taxicars

Le Président indique au Conseil de communauté que le service de Taxicar va être reconduit en 2008. Les tarifs pratiqués sont inchangés depuis la création du service, soit pour chaque trajet aller/retour:

- 3€ pour le Dorat
- 4€ pour Bellac

Subvention au Comité des Fêtes de Dinsac (pour la fête du cheval)

Le Président communique au Conseil de communauté une demande de financement concernant la « Fête du cheval » organisée sur la commune de Dinsac, par le Comité des Fêtes de Dinsac.

Considérant le caractère agricole de cette manifestation destinée à mieux faire connaître le cheval de trait, le Conseil de communauté accepte à la majorité (1 abstention : E. Brissiaud) d'octroyer une aide financière de 100€ au Comité des Fêtes de Dinsac, pour l'organisation de la Fête du cheval.

Entretien des abords du multi accueil

Le Président informe le conseil de la démission de Pierre Hermand, qui était chargé de faire l'entretien des abords du multi accueil. Les services de la commune du Dorat sont trop chargés actuellement pour réaliser l'entretien des pelouses du bâtiment intercommunal. Des devis ont donc été demandés pour faire procéder à la tonte de la pelouse par une entreprise. Le Conseil donne son accord pour faire réaliser les travaux d'entretien à l'entreprise la moins disante. (1 vote contre JP Roy ; 1 abstention JM Faury)

La prochaine réunion aura lieu à Dinsac.

Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président